

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY-LE-COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

**Procès Verbal du Conseil Municipal
Séance du 27 octobre 2010**

L'an deux mil dix, le vingt sept octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 22 octobre 2010

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Claude GAUTRON, Anne FIOLEAU et Patrice GILLIER

Absent ayant donné pouvoir :

Gilbert GEFFARD à Patrice GILLIER
Jacques LAROCHE à Patrice RABILLER

Absent :

Catherine FAUCONNIER

Secrétaire de Séance :

Sandy MARCINIAK

Monsieur RABILLER fait remarquer l'ambiguïté dans la formulation de l'objet 309 : « *Le Conseil Municipal vote un complément de subventions pour l'exercice 2010 en faveur de : l'AEP/OGEC* » Il ne s'agit pas d'un complément de subvention pour l'AEP/OGEC, mais d'un complément de l'objet 293 du 16 juin 2010 : Vote des subventions 2010.

Après cette remarque, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du 15 septembre 2010.

**OBJET N° 320 : TARIFICATION DE LA REDEVANCE
ASSAINISSEMENT 2011**

Le Maire informe que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'augmentation ou non de la redevance assainissement 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs actuellement en vigueur.

OBJET N° 321 : APPROBATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le rapport définitif du PAVE a été réceptionné en Mairie. Le Maire rappelle qu'il sera impératif de s'y référer lors de travaux de voirie effectués sur les rues prises en compte par ce plan.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de plan d'action du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

OBJET N° 322 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Lors de précédents Conseils Communautaires, la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault a délibéré :

- D'une part, sur la création d'une Commission d'évaluation des transferts de charges
- Et d'autre part, sur le tableau des compensations prévisionnelles.

Il convient que chaque Conseil Municipal désigne un délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité le Maire comme délégué à la Commission d'évaluation des transferts de charges.

OBJET N° 323 : PENALITES EN CAS DE PERTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Il arrive que des livres de la bibliothèque municipale soient égarés par des emprunteurs.

Le règlement de la Bibliothèque Départementale de Vendée, stipule que les emprunteurs remplacent l'ouvrage perdu, ou à défaut le remplacent par un livre de valeur équivalente proposé par la bibliothèque de L'Herminault.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce mode de dédommagement.

OBJET N° 324 : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR LA POSE MERIDIENNE

Le Maire rappelle que depuis le 2 septembre 2010, le restaurant scolaire a été transféré dans les nouveaux locaux du Centre de Loisirs. Ce bâtiment homologué pour 70 rationnaires en accueille aujourd'hui 110.

Pour des raisons de sécurité, il convient donc de faire deux services.

Ce passage à deux services nécessite un changement d'horaire au niveau des deux écoles publique et privée de L'Herminault pour obtenir un créneau de deux heures de pause méridienne.

Pour obtenir une modification des horaires de l'école publique, il faut :

- Une délibération du Conseil Municipal
- Une validation de l'Inspectrice d'Académie

- L'avis du Conseil d'Ecole

Interrogée, l'Inspectrice Départementale de l'Éducation Nationale s'est déclarée favorable pour l'année scolaire 2010/2011. Soit à compter de janvier 2011 :

Ecole Publique 9 h 00 à 11h 45 13 h 15 à 16 h 30

Le Maire propose d'entamer la procédure.

Après délibération, le Conseil Municipal se déclare favorable à la modification d'horaire de la pose méridienne pour l'école publique.

La Directrice de l'Ecole Privée étant chef d'établissement, peut décider seule d'un changement d'horaires, à condition de respecter le temps scolaire de 6 heures par jour

A la rentrée scolaire 2011/2012, ces horaires devront être revus afin de respecter l'équilibre entre le temps de travail du matin et de l'après-midi, en accord avec les transports scolaires du Conseil Général et de l'Association Familles Rurales.

OBJET N° 325 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR UN AGENT A LA GARDERIE

Le Maire informe que le nombre d'enfants fréquentant la garderie périscolaire a considérablement augmenté, ce qui pose des problèmes de sécurité face au seul agent communal employé pour cet encadrement.

Vu le caractère d'urgence, le Maire a récemment :

- Proposé à Madame BILLAUD Marie-Danielle, ATSEM en classe de Grande Section/CP et employée par la Commune de L'Hermenault depuis septembre 2010 pour la surveillance du restaurant scolaire, de renforcer l'encadrement de la garderie de 16 h 45 à 17 h 15 (pic de fréquentation), soit 30 minutes supplémentaires par jour d'école pour l'année scolaire 2010/2011,
- Saisi le Comité Technique Paritaire pour avis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter le temps de travail de Madame BILLAUD Marie-Danielle sur le poste d'ATSEM à l'indice brut 337 et l'indice majoré 319 au prorata des heures effectuées, pour l'année scolaire 2010/2011
- D'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat de travail de Madame BILLAUD Marie-Danielle.

L'organisation générale du temps de travail de Madame BILLAUD sera revue lors de l'entrée dans les locaux de l'école Jules Verne.

OBJET N° 326 : GAZ DE FRANCE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire rappelle que GrDF dessert la Commune de L'Hermenault en gaz naturel. A ce titre, la Commune peut prétendre à une redevance d'occupation du domaine public. Ce montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$[(0.035 \text{ €} \times 4151.75 \text{ m de canalisation}) + 100] \times 1.0618 = 260.47 \text{ €}$$

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la perception de cette redevance pour un montant de 260.47 €

OBJET N° 327 : TAXE D'HABITATION : REVISION DES ABATTEMENTS

Le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II. 1. du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille qui sont fixés, par la loi, à un minimum de 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge, et de 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes.

Il précise que les taux antérieurement appliqués peuvent être modifiés comme suit, par décision du Conseil :

- 10 % (minimum légal), 15 % ou 20 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;
- 15 % (minimum légal), 20 % ou 25 % de la valeur locative moyenne des logements à partir de la troisième personne à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver les taux antérieurement appliqués, soit :

- 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charges
- 15 % pour chacune des personnes suivantes à charge.

OBJET N° 328 : BON D'ACHAT DE NOËL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Depuis 2005, le personnel communal perçoit en fin d'année un bon d'achat d'un montant de 150 € pour le personnel dont le temps de travail oscille entre un mi-temps et un temps plein, et 80 € pour le personnel dont le temps de travail annuel est inférieur à un mi-temps.

Vu le contexte économique, vu le gel des concours financier de l'Etat aux collectivités, il est proposé de réduire ces bons d'achat de 50 %. Dans le même temps, la commune reverse 0,85 % de la masse salariale au Fond Départemental de l'Action Sociale pour ses employés. De plus, très peu de communes de Vendée pratiquent cette gratification.

Par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide :

Par 10 voix pour la réduction de la somme, 3 voix pour le maintien de la somme et 1 bulletin nul, de réduire de 50 % le montant initial du bon d'achat des agents communaux, soit :

- 75 € pour les agents effectuant un mi-temps et plus
- 40 € pour les agents effectuant moins d'un mi-temps

Les agents nouvellement arrivés ne percevront pas cet avantage.

**OBJET N° 329 : BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDITS -
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le virement de crédits ci-après :

Article 2151 - Réseaux de voirie	- 585 €
Article 20417 - Autres établissements publics locaux	+ 585 €

**OBJET N° 330 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE
CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget assainissement, afin de procéder aux opérations d'amortissement

- de l'étude géotechnique pour le projet de la station d'épuration
- des travaux de 2007

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Section de fonctionnement - dépenses

Article 023 - Virement à la section investissement	- 520 €
Article 6811 - Dotation aux amortissement sur immobilisation	+ 520 €

Section d'investissement - recettes

Article 021 - Virement de la section	- 520 €
Article 28158 - Autres	+ 520 €

**OBJET N° 331 : BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE
CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Le Maire donne connaissance du récapitulatif du compte de gérance assainissement 1^{er} semestre 2009. Afin de passer ces écritures comptables, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Section de fonctionnement - dépenses

Article 621 - Personnel extérieur au service	- 15 600 €
Article 6222 - Commission pour le recouvrement de la redevance assainissement	+ 15 600 €

Section de fonctionnement - recettes

Article 704 - Travaux	- 10 000 €
Article 70611 - Redevance d'assainissement collectif	+ 10 000 €

OBJET N° 332 : LAGUNAGE : ACQUISITION DE TERRAINS

Le Maire informe qu'il est nécessaire pour la création de la station d'épuration, d'acquérir une partie supplémentaire des parcelles appartenant à Monsieur BONNAUD CHABOT afin d'y déposer le remblai lors des travaux futurs.

Après négociation avec le propriétaire et le fermier, le Maire propose d'acquérir ces parcelles au même tarif que les parcelles précédentes et de faire procéder au bornage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir ces terrains.

OBJET N° 333 : TERRAIN A BÂTIR : DEMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur HAUGMARD informe qu'un administré souhaite vendre en terrain à bâtir, trois lots situés au lieu dit Rousseau. Ces terrains sont desservis par la voie communale Rousseau/la Vallée d'Or, actuellement étroite et en mauvais état. Le vendeur demande à ce que la Commune réalise des travaux de voirie.

Etudes faites, ces travaux sont estimés à 6 000 €, et pourront être rentabilisés par la taxe sur les terrains devenus constructibles.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de réaliser les travaux de voirie sur la voie communal Rousseau/la Vallée d'Or dès lors qu'un premier lot sera réservé.

L'extension des réseaux d'une longueur inférieure à 100 m, sera prise en charge par le propriétaire des terrains.

OBJET N° 334 : CREATION D'UNE REGIE DES FÊTES

Afin de faciliter l'organisation du concert philharmonique organisé le 5 décembre 2010, il est proposé de créer une régie des fêtes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer une régie de recette temporaire selon les critères suivants :

- siège de la régie : mairie - 13 rue de la Gazellerie - 85570 L'Hermenault
- date de fonctionnement : du 20 novembre 2010 au 15 décembre 2010
- mode d'encaissement : chèque et espèces
- encaissement remis en échange de : tickets
- montant de l'encaissement : 3 000 €
- périodicité de versement : 1 fois
- dispensé de cautionnement
- dispensé d'indemnité du régisseur
- régisseur : Madame Chantal KADOUCHE
- suppléant : Madame Brigitte LAPOUYADE

OBJET N° 335 : AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETONNIER RUE SALOMON RAITIG

Le Maire informe du projet d'aménagement du cheminement piétonnier rue Salomon Raitig, du côté droit dans le sens bourg/Résidence Bellevue.

Le représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée, interrogé pour avis, nous a alerté sur la fragilité du mur d'enceinte du château longeant la route, et des précautions à prendre avant d'entreprendre les travaux.

Il conseille à la Commune de se faire accompagner par l'Agence Routière Départementale de Luçon et par un architecte du patrimoine (montant de l'intervention : 2 500,00 €)

Après délibération, le Conseil Municipal souhaite reporter cet objet afin d'explorer d'autres idées (aménagement de l'autre côté de la rue...)

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Il conviendra d'attribuer un nom à l'ancienne place des pompiers
- ✚ Possibilité de lotissement : deux sites sont en concurrence :
 - Les Noyers Parets d'une superficie de 15 300 m² pour 18 lots
 - L'Orée du Parc d'une superficie de 29 889 m² pour 30 lotsEn fonction des éléments actuellement en notre possession, il ressort, en ce qui concerne le prix de revient, un moindre coût d'environ 2 € du m² pour le site de l'Orée du Parc.
Le Conseil Municipal devra se prononcer ultérieurement sur le site retenu.
- ✚ Le Maire informe du départ à la retraite de Monsieur ARTARIT - adjoint technique de 1^{ère} classe. Etant en période hivernale, le Conseil Municipal ne souhaite pas procéder à un remplacement immédiat, d'autant que les services technique comptent parmi eux un emploi CAE Passerelle jusqu'au 31 mai 2011.
- ✚ La date des vœux du Maire à la population est fixée au vendredi 21 janvier 2011
- ✚ Une activité fitness est dispensée chaque mardi soir dans la salle de judo de L'Hermenault depuis le mois de septembre. L'Activité ne peut se pratiquer sur les tapis de judo qui sont nécessaires aux cours de gymnastique (adultes et enfants). La manipulation des tatamis en début et fin de séance n'étant plus envisageable, et la municipalité n'ayant pas d'autre salle à proposer, le Conseil Municipal est dans l'obligation de demander à Dynamic Gym de rechercher une autre salle.
- ✚ Le Conseil Général propose de subventionner à hauteur de 40 % HT l'acquisition de panneaux d'affichage de vitesse faites par les communes. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.
- ✚ Un habitant des Chaumes concerné par le ramassage scolaire pour ses enfants, nous informe que le nouvel arrêt de car installé entre les Chaumes et Rousseau n'est pas éclairé. Vu les problèmes de sécurité que cela engendre, un courrier sera adressé au Conseil Général.
- ✚ La Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault étudie la possibilité d'installer une antenne de l'association « **L'Outil en Main** » sur son territoire. L'Outil en Main a pour but la revalorisation des métiers manuels et artisanaux par la transmission des gestes et la sensibilisation au patrimoine. Le local utilisé pourrait être celui de l'ancien SIVOM - rue de l'Abbaye
Depuis la rentrée, également, des ateliers animés par l'association « **La Cicadelle** » sont ouverts aux enfants de 7 ans à 11 ans, les mercredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 15 dans les locaux du Centre de Loisirs. Cette association a pour but de faire découvrir la nature et d'éduquer les jeunes leur environnement proche.
- ✚ L'entretien du terrain de football demande un épandage de sable. Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge l'achat du sable, l'HSL Football participera au coût de la mise en place du sable pour un montant de 140 € HT
- ✚ Le passage à la TNT s'est globalement bien passé, malgré un manque de communication sur la présence du référent communal.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur GAUTRON - Référent Communal - pour son travail

✚ Les travaux du Columbarium devraient débuter fin novembre

✚ Les travaux de la future école suivent leur cours selon le calendrier prévu.

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 320 au n° 335

DORMEGNIES Chantal	HAUGMARD François Xavier	GEFFARD Gilbert
NOIRAUD Marie-Hélène	RABILLER Patrice	GARNIER Thierry
RIVIERE Marie-Cécile	FAUCONNIER Catherine	RENAUD René
MARCINIAK Sandy	CHIRON Bruno	GAUTRON Claude
FIOLLEAU Anne	LAROCHE Jacques	GILLIER Patrice